



Province de Québec
District d'Abitibi-Ouest
Municipalité de Clerval

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE CLERVAL, TENUE À LA SALLE MUNICIPALE, LE 8 MARS 2023, À 19H00, SOUS LA PRÉSIDENTE DE M. MICHEL CLICHE, MAIRE.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents : les conseillers, Gaétan St-Jean, Chantal Mélançon, Claire Paquet, Mathilde Lévesque, Michel Cliche, maire, ainsi que la directrice générale, Stéphanie Côté.

2. ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal du 8 février 2023 ;
4. Adoption du procès-verbal du 20 février 2023;
5. Suivis aux procès-verbaux ;
6. Trésorerie ;
7. Correspondance ;
8. Dossiers des conseillers ;
9. Nomination des membres Comité consultatif d'urbanisme (CCU);
10. Demande CPTAQ cimetière village;
11. Demande CPTAQ cimetière Ile Nepawa;
12. Adoption de la politique familiale MADA 2023-2028;
13. Tarification médaille de chien;
14. Création comité maison des jeunes;
15. Plan de développement local;
16. Dépôt fond projet structurant;
17. Avis de motion règlement # 181 comité CCU;
18. Avis de motion règlement # 182 Règlement sur les dérogations mineures;
19. Dépôt projet poste canada;
20. Virage numérique;
21. Période de questions;
22. Levée de l'assemblée.

IL EST PROPOSÉ par Claire Paquet, appuyé par Mathilde Lévesque et résolu :

QUE : L'ordre du jour soit accepté tel que lu par le président.

Adoptée

3. Adoption du procès-verbal de la séance du 8 février 2023 ;

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal a été remise à tous les conseillers, sa lecture sera dispensée;

IL EST PROPOSÉ par Gaétan St-Jean, appuyé par Chantal Mélançon et résolu que le procès-verbal de la séance du 8 février 2023 soit adopté tel que présenté.

Adoptée

2023-03-01

2023-03-02



No de résolution
2023-03-04

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 FÉVRIER 2023

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal a été remise à tous les conseillers, sa lecture sera dispensée;

IL EST PROPOSÉ par Claire Paquet, appuyé par Mathilde Lévesque. et résolu que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 février 2023 soit adopté tel que présenté.

Adoptée

5. SUIVIS AUX PROCÈS-VERBAUX

Aucun suivi

6. TRÉSORERIE

ATTENDU QUE le conseil prend en compte la liste des comptes à payer, faites conformément aux engagements de crédit et aux dépenses autorisées;

**Comptes à payer
Dépenses à accepter le 8 Mars 2023**

Fournisseur	Description	Coût
Larouche bureautique	Copies facturable 23/12 au 23/02	288,18 \$
Excavation Denis Bédard	Niveleuse (peigne)15 février	977,29 \$
Excavation Denis Bédard	Versement final (3/3) contrat neige	13 014,02 \$
J.G.R Ltée	Caisse de graisse+o'ring+nettoyeur a freins	331,89 \$
Buro concept	séparateurs pour classeurs	322,97 \$
Énergie Sonic	1371,5 l. mazout+2618,1 l diesel	8 368,49 \$
Michel Cliche petite caisse	eau+diner vie active+feux artifices+frais poste+iten	623,11 \$
Conforlogie	Entretien fournaise	212,70 \$
Les entreprises J.L.R. Inc	Contrat mars 2023	2 765,15 \$
Canadian tire	bottes+bouillire+chargeur+rallonge+adaptateur	539,87 \$
Surplus du nord	Manteau de travail	229,93 \$
Progaz	Essence camion	197,54 \$
Traction La Sarre	Huile de toute sorte+ écrou+boulons+balai hiver	881,43 \$
Monique Bergeron	Aide déneigement	180,00 \$
Boutique colormax	Plaque bénévoles	114,98 \$
Laray construction	plans transformation casse croute	2 391,48 \$
Salaire employés	Février	13 884,48 \$
Salaire Directrice générale	Février	4 457,14 \$
Salaire conseillers	Février	2 727,86 \$
Avantages sociaux employeur	Février	2 936,39 \$
Roberge et fils	Foyer extérieur (subv)	229,94 \$
MRCAO	Bois de chauffage lot épars 2022	50,00 \$
Hydro Quebec	Hydro bureau	1 571,95 \$
Hydro Quebec	Hydro salle municipale1	1 540,48 \$
Hydro Quebec	Hydro garage municipal	173,19 \$
Hydro Quebec	Hydro salle Ile nepawa	645,74 \$
Hydro Quebec	Éclairage public	95,59 \$
Coop novago	Cadenas+doubles de clés	67,63 \$
Trudel Lapointe Collard	Facture progressive état financiers 2022	6 323,63 \$
CNESST	Avis cotisation 2022	753,03 \$
Visa Desjardins	Téléphonie janv février2023+protege cartes	226,53 \$
Les entreprises Éric Fortin	Travaux déneigeuse 37heure+pièces	5 133,57 \$
Terminal Square	Frais transactions	0,40 \$
Total		64 423,27 \$
Revenus		
Xplornet	Location tour	369,87 \$
Divers client	Publicité petit journal	120,00 \$
Ginette Vachon	Loyer poste canada	160,00 \$
Divers client	Permis	125,00 \$
Divers client	location salle	175,00 \$
Citoyens	Paiements de compte de taxes	98 074,95 \$
Citoyens	Médailles chiens	120,00 \$
Comité plage	Renflouement cpt comité plage delisle	2 169,64 \$
Total		101 314,46 \$



IL EST PROPOSÉ par Chantal Mélançon, appuyé par Gaétan St-Jean et résolu :

QUE la liste des comptes à payer au montant de 64 423.27\$ soit approuvée et d'en autoriser les paiements.

Adoptée

7. CORRESPONDANCE

La directrice générale résume les communications reçues depuis la dernière séance du conseil.

8. DOSSIERS DES CONSEILLERS

Gaétan St-Jean nous mentionne que le club nautique fera l'achat d'équipement pour le balisage du lac

Mathilde Lévesque demande ce qu'il peut être fait pour le chauffage à la salle municipale, 3 convecteurs ne fonctionnent plus, un suivi sera fait pour changer les convecteurs en question. Il est aussi demandé si la municipalité loue la salle municipale pour que des gens puissent venir cuisiner. Actuellement la municipalité a des tarifs pour les locations. Ils seront publicisés via notre petit journal.

Chantal Mélançon nous fait un suivi concernant l'activité Fête d'hiver tenue le 25 février 2023, que de beaux commentaires ont été fait, une prochaine édition sera prévu pour l'hiver 2024. Elle nous mentionne aussi qu'un projet a été déposé dans le cadre de la future maison des jeunes, plus de détails à suivre.

Michel Cliche nous avise que des plans d'aménagement sont en cours sur le rang 4 & 5, des tracteurs sont sur place pour la préparation de terrain en vue de plantation.

9. NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU);

Attendu que la municipalité doit, selon le règlement #108, procéder au renouvellement des mandats des membres du CCU chaque 2 ans.

Attendu que nous avons actuellement 2 sièges citoyens vacants dans le comité CCU.

En conséquence, il est proposé par Chantal Mélançon appuyé par Mathilde Lévesque de nommer les membres suivants ;

- Jacinthe Châteauvert, Présidente

2023-03-05



- Jean-Yves Charest, membre citoyen
- Gaétan St-Jean, membre représentant le conseil municipal
- Karine Morin, membre citoyen
- Josée Labbé, membre citoyen

L'inspecteur municipal agit en tant que consultant lors des rencontres du comité

La directrice générale agit en tant que secrétaire lors des rencontres du comité.

Adopté

10. APPUI CPTAQ CIMETIÈRE VILLAGE

CONSIDÉRANT QUE : Le demandeur aimerait aliéner une parcelle du lot 4 050 012 afin de séparer la terre du cimetière sur le chemin du Cimetière en se conformant aux règlements d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU : Il n'y a pas d'espaces appropriés disponible ailleurs dans le territoire de la municipalité local et hors de la zone agricole qui pourraient satisfaire la demande d'autorisation;

CONSIDÉRANT QUE : le conseil est favorable à cette demande;

Il est proposé par Gaétan St-Jean Appuyé par Chantal Mélançon

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE : la municipalité de CLERVAL appui la demande auprès de la Commission de la protection du territoire agricole du Québec pour une réponse favorable à la demande.

Adopté

11. DEMANDE CPTAQ CIMETIÈRE ILE NEPAWA

CONSIDÉRANT QUE : Le demandeur aimerait aliéner une parcelle du lot 4 049 856 afin de séparer la terre de l'ancienne école (bâtiment pour le comité des Sports) et le cimetière de l'Île-Nepawa en se conformant aux règlements d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU : Il n'y a pas d'espaces appropriés disponible ailleurs dans le territoire de la municipalité local et hors de la zone agricole qui pourraient satisfaire la demande d'autorisation;

CONSIDÉRANT QUE : le conseil est favorable à cette demande;

Il est proposé par Mathilde Lévesque Appuyé par Claire Paquet

2023-03-06

2022-03-07



No de résolution
ou annotation

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE : la municipalité de CLERVAL appui la demande auprès de la Commission de la protection du territoire agricole du Québec pour une réponse favorable à la demande.

Adopté

12. ADOPTION DE LA POLITIQUE FAMILIALE MADA 2023-2028

2023-03-08

Il est proposé par Chantal Mélançon appuyé par Mathilde Lévesque D'adopter la politique familiale MADA 2023-2028 tel que présenté.

Adopté

13. TARIFICATION MÉDAILLES DE CHIENS

2023-03-09

Attendu que la municipalité doit appliquer la loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens;

Attendu que la municipalité s'est dotée d'un logiciel pour la gestion des chiens sur son territoire;

En conséquence, il est proposé par Gaétan St-Jean appuyé par Chantal Mélançon De fixer à 10\$ par années le prix des médailles pour chiens.

Adopté

14. CRÉATION COMITÉ DE LA MAISON DES JEUNES

2023-03-10

Attendu que sur le territoire de la municipalité nous avons un nombre grandissant de jeunes et adolescent;

Attendu que nous avons eu des demandes pour la création d'une maison des jeunes;

Attendu que la municipalité propose d'offrir une portion de la salle municipale afin que les jeunes puissent se rassembler sous supervision de parents bénévoles;

En conséquence, il est proposé par Chantal Mélançon Appuyé par Claire Paquet de former un comité qui sera constitué de la directrice générale, à titre de secrétaire trésorière, un membre du conseil, ainsi qu'un minimum de 4 citoyens. Les nominations sont à venir.

Adopté

15. PLAN DE DÉVELOPPEMENT LOCAL

2023-03-11

Attendu que la municipalité doit mettre à jour son plan de développement local;

Attendu que la mise à jour se fera au courant de l'année 2023;

En conséquence, il est proposé par Mathilde Lévesque Appuyé par Chantal Mélançon de maintenir le plan de développement local actuel en vigueur pour l'année 2023.

Adopté



16. DÉPÔT DE PROJET STRUCTURANT

Il est proposé par Chantal Mélançon appuyé par Gaétan St-Jean d'autoriser Stéphanie Côté à déposer un projet dans le cadre des projet structurant en priorité #1 pour le projet de changement de vocation du Soleil Couchant et d'autoriser Stéphanie Côté à signer tout les documents requis.

Adopté

17. AVIS DE MOTION RÈGLEMENT #181 COMITÉ CCU

Le conseiller Chantal Mélançon donne un avis de motion concernant le règlement #181 du comité consultatif d'urbanisme (CCU)

18. AVIS DE MOTION RÈGLEMENT #182 RÈGLEMENT SUR LES 2 DÉROGATIONS MINEURES

SUJET REPORTÉ

19. DÉPÔT DE PROJET POSTE CANADA

Il est proposé par Claire Paquet appuyé par Mathilde Lévesque d'autoriser Stéphanie Côté à déposer un projet pour la maison des jeunes auprès de la Fondation communautaire Poste Canada.

Adopté

20. VIRAGE NUMÉRIQUE

Il est proposé par Chantal Mélançon, appuyé par Claire Paquet d'autoriser Stéphanie Côté à faire l'achat de tablettes électroniques pour les conseillers municipaux.

Adopté

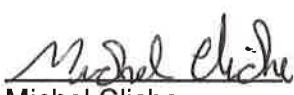
21. PÉRIODE DE QUESTIONS

- Une citoyenne demande pourquoi les pancartes d'avertissement pour les vallons ne sont toujours pas installées sur le chemin de l'Île Nepawa, les réponses sont données, suite au congédiement de l'employé principal, nous n'avons pas pu faire l'installation par contre le tout sera fait dans les plus brefs délais possible.
- Une demande est formulée concernant les facturations de certain fournisseurs a savoir la possibilité de séparer les heures chargées des pièces. Le tout sera fait pour les prochaines listes de comptes a payer.
- Une citoyenne demande à savoir le montant demandé dans le cadre des projets structurant que la municipalité désire déposer. Dès que le montant sera connu il sera mentionné.
- Des questions sont posées concernant la fibre optique de Vidéotron et les délais de finition d'installation. La date prévue est à suivre.

22. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée sur la proposition de Chantal Mélançon à 19h38.


Stéphanie Côté
Directrice générale


Michel Cliche
Maire

« Je, Michel Cliche, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

2023-03-13

2023-03-14

2023-03-15

2022-03-16